

**AVIS DE PUBLICITE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN
EMPLACEMENT SUR LES SITES DU RESEAU ROUEN NORMANDIE
CREATION POUR L'EXPLOITATION D'UN FOOD TRUCK**

Le Réseau Rouen Normandie Création souhaite mettre à disposition de ses entreprises hébergées un Food Truck pour une durée de 12 mois.

Le présent avis a pour objet d'organiser la procédure de sélection préalable à la délivrance d'occupation temporaire de cet emplacement.

1 – SITUATION

Sur l'ensemble des sites du Réseau Rouen Normandie Création qui comprend le site SEINE INNOPOLIS au Petit Quevilly, SEINE CREAPOLIS à Déville les Rouen, SEINE ECOPOLIS à Saint Etienne du Rouvray.

Un seul emplacement par semaine est disponible mais plusieurs Food Truck pourront s'y succéder. Les candidats sont libres de proposer leur présence sur un jour de la semaine allant du Lundi au Vendredi.

2 – CONDITIONS D'EXPLOITATION

- ✓ Respecter la réglementation et les normes d'hygiène en vigueur et le cas échéant disposer de toutes les autorisations nécessaires.
- ✓ Fournir une restauration de qualité, des produits salés et/ou sucrés adaptés à une activité de « Food Truck » type snacking / finger Food et des boissons chaudes et/ou froides.
- ✓ L'autorisation sera accordée pour une période de 12 mois du 01/07/25 au 30/06/26 pour le temps du midi (11h à 14h) du lundi au vendredi.
- ✓ La propreté du point de vente, nettoyage et évacuation des déchets collectés dans les poubelles qui seront mises à disposition des clients.

- ✓ L'opérateur ne pourra pas laisser son Food Truck stationné sur le site pendant les périodes de fermeture de son point de vente.
- ✓ L'occupation est temporaire, précaire et irrévocable. L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée à titre personnel.
- ✓ Le moyen de vent choisi par le commerçant devra répondre aux différentes normes de conformité en vigueur et bénéficier d'une assurance couvrant tous les risques liés à ce type de structure.
- ✓ Le Réseau met à disposition une prise électrique sur laquelle le commerçant pourra se raccorder.

3 – REDEVANCE

Le commerçant devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public de 10€ HT / Mois comprenant le raccordement électrique.

4 – DOSSIER CANDIDATURE

Tout candidat devra adresser sa candidature à rnc@metropole-rouen-normandie.fr à l'attention de Jessica BRARD pour le 15/06/2025 à 16H00 dernier délai de rigueur, le dossier comprenant :

- Coordonnées (nom, prénom, adresse postale, courriel et n de tel)
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité valide
- Une copie recto-verso de la carte commerçants
- Certificat d'homologation VASP (véhicule automoteur spécialement aménagé)
- Une copie du contrat d'assurance
- La carte de la restauration qui sera proposée au public avec les tarifs
- Descriptif visuel du camion



- Jours souhaités de l'autorisation d'occuper le domaine public (entre lundi et vendredi)

Seront examinés :

- Critères de qualité des produits proposés (utilisation des circuits courts et approvisionnement avec les commerçants locaux) = 40 POINTS
- Critère du prix = 30 POINTS
- Critère expérience = 20 POINTS
- Critère environnemental : utilisation d'une vaisselle réutilisable et contenants fabriqués avec des matériaux recyclés et/ou recyclables pour les ventes à emporter
Utilisation de sacs réutilisables
Mesures de tri mises en place sur le site concernant les déchets générés par l'exploitation de l'activité = 10 POINTS

5 – RENSEIGNEMENTS

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Myriam RENTON au 02 35 76 87 89